

Contribution de la Direction de l'architecture et du patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication au séminaire de réflexion sur les politiques urbaines à l'international, organisé par le MAE et le Sénateur DAUGE

La Direction de l'architecture et du patrimoine salue l'initiative du sénateur Dauge et du Ministère des affaires étrangères d'organiser un séminaire sur les politiques urbaines à l'international. Ce type d'initiative reste exceptionnelle et devrait nous permettre à terme de travailler tous ensemble.

Bien que le Ministère de la culture et de la communication ne soit pas responsable de la politique culturelle extérieure de la France qui englobe la politique patrimoniale extérieure, il contribue aux côtés d'autres partenaires (collectivités territoriales et ONG) à l'impulsion d'une politique dynamique et appréciée des gouvernements étrangers.

Si l'on dresse un état de la chaîne d'intervention des spécialistes du patrimoine, en Afrique, en Asie, en Amérique du sud, en Europe orientale et au Proche orient, on identifie les domaines suivants :

- 1/ Inventaire
- 2 / Législation des politiques patrimoniales
- 3/ Réhabilitation restauration
- 4/ Valorisation
- 5/ Implication réelle des partenaires dans le marché privé de l'urbanisme et du patrimoine

Ces champs d'intervention appellent les remarques suivantes :

Inventaire :

La plupart des gouvernements et des villes des pays demandeurs d'une aide du Ministère de la culture et de la communication nous sollicitent sur la question de l'inventaire architectural paysagé, patrimoniale et urbain. L'inventaire nécessite le respect d'une méthodologie définie en commun avec nos partenaires étrangers et surtout le respect d'un calendrier pour achever dans des délais raisonnables l'inventaire. Cet exercice exacerbe souvent les dysfonctionnements administratifs et politiques et lorsqu'il est mal conduit par la partie française ou mal définie entraîne un effet contraire à la commande initiale. Il convient donc de renforcer le rôle du SCAC auprès des autorités locales pour les informer des enjeux réels de l'exercice d'inventaire. Restons cependant optimistes, la plupart des inventaires lorsqu'ils sont adaptés aux pays en particulier ceux conduits par la convention France Unesco et des professionnels spécialistes de l'inventaire sont réussis et permettent aux autorités de redéfinir le schéma urbain, notamment.

Législation :

Ce champ d'intervention est très demandé par les gouvernements étrangers. Le MCC (DAPA) privilégie l'envoi en concertation avec le MEDAD de juristes capables de répondre à la demande locale. Cependant la plupart des études juridiques lorsqu'elles sont mal

définies restent un exercice solitaire et académique peu exploitable par le gouvernement demandeur. Il faut donc bien identifier les experts susceptibles de satisfaire la demande.

Réhabilitation restauration :

Ce domaine montre la complémentarité entre les réseaux de collectivités territoriales et le MCC. Les réseaux de villes, de départements et de régions mobilisent des ressources humaines et financières en partenariat avec l'Etat et sont capable de passer à des phases de réhabilitation restauration des centres historiques au delà de la simple étude . Citons le rôle joué par la convention France unesco, l'ANVPH et SS , AVEC , CITES – UNIES France et d'autres partenaires qui travaillent sur des projets concrets en Europe et ailleurs .

Valorisation :

Cette activité est ancienne et bon nombre de colloques, séminaires et publications sont organisés conjointement par le MCC, le MAE , le MEDAD en partenariat avec les réseaux de villes , et des ONG. La valorisation permet d'expérimenter dans un espace public un dialogue concret avec tous les partenaires potentiels.

Implication réelle des partenaires dans le marché privé de l'urbanisme et du patrimoine :

Ce secteur reste méconnu des intervenants habituels de la coopération des politiques urbaines. Il conviendrait d'analyser le mécanisme du FASEP ETUDES initié par la DGTPE du Ministère de l'économie et des finances qui attribue les subventions très importantes à des constructeurs qui restent parfois à sensibiliser sur les enjeux patrimoniaux et urbains. Un groupe travail piloté par le MAE, le MCC, et le MEDAD sur ce sujet me semble approprié.

Bruno FAVEL
Vice-président du comité directeur du
conseil de l'Europe
Chef de la mission des affaires
européennes et internationales DAPA